



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

RAPPORT ANNUEL 2015-2016
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE
(CLF)

Ce rapport a été présenté par :

- Gervais Mbarga, sénateur académique, président du Conseil
 - Carole Boucher professeure au Campus de Shippagan
 - Marc Basque, professeur au Campus d'Edmundston
 - Éric Hervet, professeur au Campus de Moncton
 - Daisy Mercure, représentante étudiante

Dans le présent rapport, après avoir sommairement rappelé le mandat du Conseil de la langue française de l'Université de Moncton, nous présentons le bilan des activités de l'année 2015-2016. À partir de cette analyse, nous projeterons des perspectives pour l'année 2016-2017 et ébaucherons des stratégies idoines. Le bilan et les perspectives feront apparaître les défis à relever par le Conseil pour son développement.

Rappel du mandat du CLF

Sous l'autorité du Sénat académique, le Conseil de la langue française doit :

- recommander les objectifs à atteindre en matière de perfectionnement de la langue dans les divers secteurs de l'Université;
- recommander les modifications qu'il faut apporter à la politique et aux [normes linguistiques](#);

Sous l'autorité de la rectrice ou du recteur et en collaboration avec la vice-rectrice ou le vice-recteur de chaque campus, le Conseil de la langue française doit :

- sensibiliser le personnel, les étudiantes et les étudiants de chaque campus à la politique linguistique de l'Université;
- promouvoir l'usage efficace de la langue;
- s'assurer que la politique linguistique est largement diffusée à l'Université;
- veiller à l'application de cette politique et faire des recommandations, s'il y a lieu, aux administratrices et aux administrateurs des divers secteurs de l'Université;
- établir les besoins d'aide sur le plan de l'application des normes linguistiques dans la correction des travaux des étudiantes et des étudiants et organiser des ateliers de perfectionnement avec suivi;
- recevoir les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique, les traiter et, au besoin, les transmettre aux instances appropriées;
- rédiger un rapport annuel à l'intention du Sénat.

Il s'agit donc d'un mandat assez vaste et dont l'importance peut parfois échapper à certains acteurs de l'université, d'où la nécessité d'une sensibilisation permanente.

Cette année le Conseil était composé de :

- M. Gervais Mbarga, sénateur académique, président du Conseil
- Mme Carole Boucher professeure au Campus de Shippagan
- M. Marc Basque, professeur au Campus d'Edmundston
- M. Éric Hervet, professeur au Campus de Moncton
- M. George Semedo Cabral auquel a succédé par Mme Daisy Mercure, représentante étudiante.

Au cours de sa première réunion le 2 octobre 2015, le CLF a exprimé ses remerciements à Mme Sylvie Blain, présidente sortante du Conseil. Au cours de son mandat, le Conseil avait entamé une œuvre de construction et de promotion dans laquelle, elle et toute l'équipe ont apporté le meilleur de leur investissement. Plusieurs actions à venir porteront leurs empreintes indélébiles.

Activités de l'année 2015-2016

Le Conseil a tenu 4 réunions régulières et une extraordinaire au cours de l'année 2015-2016.

Au cours de ces réunions, les débats ont tourné autour de :

- 1) l'application des normes linguistiques adoptées par le Sénat académique le 8 mars 2015 et entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2015;
- 2) l'examen de plaintes relatives aux questions linguistiques;
- 3) diverses questions d'information et de dérogation.

S'agissant du premier point, le Conseil a fait le suivi de la lettre adressée au Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelant aux doyennes et aux doyens des facultés de l'Université leur rôle dans l'application des articles 9 et 9.1 de la politique linguistique.

Le Conseil a également saisi le VRER par lettre afin de rendre public la liste des manuels conformément à la politique linguistique. Le VRER a fait tenir cette liste au Conseil le 3 décembre 2015. Comme il s'agit d'une expérience nouvelle, les membres du Conseil ont tenu à examiner attentivement cette liste avant de la publier.

Nous voulons saluer ici la collaboration du VRER, M. André Samson, pour avoir déposé cette liste au CLF. Cet effort devrait se faire, doit-on le rappeler, chaque semestre afin que cet outil puisse servir de référence à notre université mais aussi à d'autres institutions du monde francophone partout où cela peut être nécessaire.

S'agissant du deuxième point, le CLF a pour mandat de « recevoir les plaintes et les commentaires relatifs à l'application de la politique linguistique, les traiter et, au besoin, les transmettre aux instances appropriées ».

Cette année, le Conseil a reçu deux plaintes délicates portant sur les questions linguistiques à l'université :

- 1) Une plainte d'un étudiant de l'École de psychologie relative à un manuel utilisé. Nous avons pu trouver une solution très satisfaisante pour l'étudiant plaignant grâce à la collaboration du directeur de département dont nous voulons saluer ici l'ouverture d'esprit.
- 2) Une plainte d'un usager de l'université relative à l'affichage linguistique sur le site de l'Université de Moncton. Cette plainte qui concerne la FESR fait actuellement l'objet d'un examen et d'un échange au sein du CLF et des divers intervenants.

Nous avons également répondu à diverses questions ponctuelles des usagers à l'intérieur et à l'extérieur de l'université. Et dans cet ordre d'idée, le Conseil a saisi le Recteur, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la Vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales en octobre 2015 d'un cas de harcèlement linguistique d'une étudiante par un groupe anti-bilinguisme.

Enfin, nous avons été saisis par le département de traduction pour une dérogation sur les normes linguistiques. La réglementation prévoit que les unités académiques peuvent se doter de normes plus exigeantes conformes aux contenus de leurs enseignements et de leur discipline si elles le désirent. C'était le cas avec cette demande et le CLF a marqué son accord.

Parmi les acquis, disons obliques du Conseil, nous voulons particulièrement saluer la recommandation du Sénat du 6 mai 2016 dernier qui impose aux enseignants de l'Université, à partir de cette année d'inclure dans leurs syllabi de cours :

- Les normes linguistiques de l'Université ou les normes plus exigeantes acceptées de leur unité académique;
- le ou les manuels de cours;
- la liste des lectures obligatoires.

Il s'agit là pour le Conseil d'avancées importantes et stratégiques qui contribuent à la vulgarisation de la politique linguistique de l'Université.

On peut donc voir que le CLF a assez bien prouvé son utilité et joué son rôle au cours de cette année 2015-2016.

Objectifs pour 2016-2017

Nous sommes convaincus que la préservation et la promotion de la langue française constituent un faisceau d'impératifs qui débordent les limites de nos campus universitaires. Aussi, tout en continuant à intensifier notre action à l'interne, nous tenterons également de nous ouvrir à la communauté à partir des 6 axes suivants :

A l'intérieur de l'Université:

- La sensibilisation aux normes linguistiques auprès des divers corps de l'Université;
- L'attention portée à la liste des manuels et sa publication semestrielle;
- La promotion de la langue dans des activités de nos campus.

Hors de l'Université :

- la discussion avec de possibles partenaires des institutions universitaires;
- l'étude de possibilités avec des partenaires, organisations et institutions, du milieu francophone local, national et international;
- l'étude d'activités avec des partenaires organisations et institutions, de l'espace francophone international visant la promotion de la langue.

Défis à relever

L'on peut, dans une observation superficielle parfois minimiser le mandat du CLF. Mais c'est souvent oublier la mission fondamentale de notre institution, celle de faire rayonner la langue française. J'aimerais ainsi reprendre les termes du rapport de l'année dernière dans lequel le Conseil rappelait que « l'apprentissage de la langue française est une responsabilité partagée et nous en sommes tous responsables ». Nous ajouterons que cette responsabilité ne peut être ni déléguée, ni délayée, ni retardée puisqu'il s'agit d'une mission littéralement vitale pour notre communauté, d'une fierté pour notre Université et d'un atout pour notre visibilité et notre rayonnement et notamment dans l'espace francophone canadien et international.

Je voudrais donc remercier de manière vibrante ceux qui ont soutenu cette action cette année et en appeler à la collaboration de tous les acteurs et de toutes les structures de l'Université pour transformer ce mandat en fierté communautaire.